

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/5/33
DOSSIER N°6958**

**AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RÉAFFECTATION
DE SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du*

règlement d'aides départementales eau potable ;

Vu les arrêtés préfectoraux mentionnés ;

Vu les courriers de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche et du SIAEP des Monards sollicitant la réaffectation des subventions ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/5/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de réaffecter les subventions relatives à l'alimentation en eau potable récapitulées dans le tableau ci après et conformément aux arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté n° 23-2024-11-13-00003 du 13 novembre 2024, portant modification des statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

- Arrêté n° 23-2025-03-13-00002 du 13 mars 2025, portant extension du périmètre du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) des Monards

Maître d'ouvrage lors de l'instruction	N° dossier PROGOS	Localisation	Nature de l'opération	Montant des travaux HT	Subvention CDZ3	Date de la décision d'attribution	N°d'arrêté préfectoral / décision	Nouveau maître d'ouvrage
Commune de Lourdoueix-Saint-Pierre	5191	Lourdoueix Saint Pierre	Etudes patrimoniales, diagnostics et schéma directeur	35,000.00 €	3,500.00 €	31-dec-20	23-2024-11-13-00003 du 13 novembre 2024	Communauté de Commune Portes de la Creuse en Marche
Commune de Lourdoueix-Saint-Pierre	6355	Pose de 10 compteurs ; 13 sites en télégestion	Sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable	74,000.00 €	7,400.00 €	24-fev-22	23-2024-11-13-00003 du 13 novembre 2024	Communauté de Commune Portes de la Creuse en Marche
Commune de Saint Pardoux Morterolles	5233	Captage de Buze	PPC - Etudes préalables, DUP et Post DUP	12,938.00 €	3,234.50 €	17-fev-21	23-2025-03-13-00002 du 13 mars 2025	SIAEP des Monards

Pour la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche :

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène PILAT, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Élus membres de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour les autres décisions

Adopté: 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- de fixer à deux ans le délai de réalisation des études ou des travaux à compter de la date de notification de la réattribution de la subvention ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Publié sur www.creuse.fr le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025161-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET